

## Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 21 décembre 2017.

### Membres présents :

M. LORTON, directeur de l'école, président du Conseil d'école.  
Mme PHILIPPE, adjointe à Mme Le Maire chargée de l'éducation.  
Mme PONSOT, Maire de Saint-Yan  
Melle GAILLARD, Mme BOSON, Mme PEGUET, M. SENAILLET, M. BECKER, M. MILLION-BRODAZ, Mme DUCROT enseignants.  
Mme BERRY Nadine, DENIER Valérie, LIOI Christine, MERLE Damien, PENICAUD Rose, ROUYER Jérôme, délégués des parents d'élèves.  
M. JACROT, DDEN

### Procurations :

Mme DURAND à Mme PENICAUD.  
Mme FAYET à Mme BERRY.  
Mme GEVAUDAN à M. ROUYER

**- Fonctionnement du Conseil d'école :** La règle de l'alternance du secrétariat entre les enseignants et les représentants des parents d'élèves est reconduite.

Lors du dernier conseil d'école (en octobre 2017), le secrétaire de séance était un parent d'élève, cette fois, il est donc demandé à un enseignant. Pour cette séance, le secrétaire est M. Senaillet.

### **- Explication des raisons de l'organisation de ce conseil d'école extraordinaire.**

En 2014, de nouveaux textes de loi ont été publiés pour que toutes les écoles de France changent le rythme des élèves des écoles primaires. Tous les élèves devaient avoir 5 matinées d'école par semaine. Les mairies étaient encouragées à organiser des temps d'activité péri-scolaires (TAP).

L'école de Saint-Yan a adopté ces nouveaux rythmes à la rentrée 2015 et des TAP ont été organisés.

En 2017, de nouveaux textes sont parus et laissent la possibilité aux écoles de repasser à un rythme de 4 matinées par semaine.

L'école de Saint-Yan n'a pas changé de rythme à la rentrée 2017 et a gardé ses 5 matinées d'école.

Cette semaine, la municipalité de Saint-Yan a exprimé sa volonté de repasser à un rythme de 4 matinées à partir de la rentrée 2018.

Le protocole pour demander un passage à 4 jours est le suivant ; Le conseil municipal, par un vote, signifie sa volonté de changer ou non de rythme. S'il y a volonté de changement, le directeur d'école doit organiser un conseil d'école extraordinaire afin de demander aux différents membres de voter en faveur de la semaine de 4 matinées ou de 5 matinées.

Un conseil d'école extraordinaire a été organisé.

Ensuite, les votes représentant la volonté du conseil municipal et du conseil d'école sont envoyés au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui décide du rythme qui sera celui de notre école l'an prochain.

L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est donc de voter.

### **- Organisation du vote :**

Le vote se déroulera de la manière suivante :

Les personnes suivantes représentent une voix :

Tous les enseignants de l'école (8 enseignants).

6 parents d'élèves élus.

2 personnes du conseil municipal.

1 DDEN

1 IEN (Inspecteur de l'Education Nationale)

Le vote se déroule sur bulletin afin de garder son vote secret.

### **- Quelques informations sur les rythmes scolaires.**

Le point de vue des parents d'élèves de Saint-Yan, une enquête a été distribuée aux parents d'élèves, les résultats sont les suivants :

Le questionnaire avait été transmis à toutes les familles (90 familles). 52 familles ont répondu.

34 familles souhaitent un retour à une semaine avec 4 matinées (65,3%).

18 familles souhaitent rester à la semaine de 5 matinées (34,7%)

Un sondage a été réalisé auprès des élèves de l'école élémentaire. Les résultats sont les suivants :

40 élèves (60%) sont pour une semaine avec 5 matinées en ayant des après-midis plus courtes (système actuel).

27 (40%) sont contre et aimeraient un retour à la semaine de 4 matinées avec des après-midis plus longues qu'actuellement.

Le point de vue des scientifiques.

Des études ont été faites sur l'influence des rythmes scolaires sur les enfants.

Toutes les études scientifiques réalisées sur le rythme scolaire des enfants montrent que la semaine de 4 jours avec une césure au cours de la semaine est moins profitable aux enfants qu'une semaine comportant 5 matinées sans coupure.

Une étude menée par un professeur d'université et inspecteur général de l'Education Nationale pour l'ORTEJ (Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes) donnent les conclusions suivantes.

Il est à noter que cette étude a été menée dans des écoles ayant une organisation des rythmes quasi identique à celle de Saint-Yan.

Contrairement au ressenti de nombreux professeurs et parents, la semaine de 5 matinées engendre moins de fatigue chez les enfants qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire. Les apprentissages sont plus nombreux grâce à ces nouveaux rythmes.

Le temps de sommeil est plus faible pour un rythme de 4 matinées que pour un rythme à 5 matinées mais cette différence n'est pas significative (environ 15 minutes de moins sur une semaine).

Les gains d'apprentissages sont particulièrement nets pour les élèves les plus défavorisés.

**- Vote.**

Chaque personne ayant le droit est appelée à voter sur bulletin en écrivant 5 pour une semaine à 5 matinées d'école et 4 pour une semaine à 4 matinées d'école.

**- Résultat du vote.**

12 votes pour une semaine à 4 matinées. 4 votes pour une semaine à 5 matinées. 1 bulletin nul.
--

**- Les nouveaux horaires de l'école.**

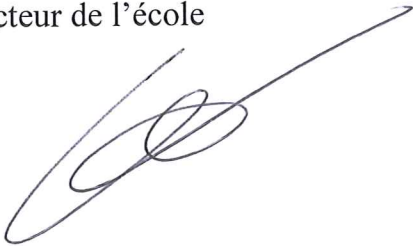
Le vote du conseil d'école et du conseil municipal étant en faveur de la semaine de 4 jours, il conviendra de fixer de nouveaux horaires pour les enfants des classes de maternelle et pour les enfants des classes élémentaires.

Il y aura une première réflexion pour donner une proposition à la municipalité afin de juger de la faisabilité de ces horaires.

Les nouveaux horaires seront soumis au vote lors du prochain conseil d'école.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 18 h 00.

Le président du Conseil,  
Nans Lorton  
Directeur de l'école



Le secrétaire de séance,  
M. Senaillet  
Professeur des écoles

